



BUDGET 2020

RAPPORT DE PRESENTATION

Conseil Municipal du 11 février 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2020.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, unité, universalité, sincérité et spécialité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année du renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend de 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt.

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour 2020, la Commune dispose de 2 budgets :

1. Budget communal
2. Budget du service public d'assainissement collectif et non collectif

Les budgets 2020 sont soumis aux votes le 11 février 2020 en Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat en mairie aux heures habituelles d'ouverture au public.

Ces budgets sont réalisés sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 4 février 2020.

Ils ont été établis en fonction des principes suivants :

Fiscalité :

- Stabilité des taux d'imposition votés par la Commune
- Prévision d'augmentation des bases fiscales de 0.9% (revalorisation des bases par l'Etat)

Autres éléments :

- Stabilité de la DGF et de la DSR (dotation globale de fonctionnement et dotation de solidarité rurale)
- Maintien du FPIC à 211 000€ ne connaissant pas la décision de la CCPO quant à sa prise en charge et sa répartition entre les communes-membres.
- Une maîtrise des dépenses de gestion, tout en maintenant le niveau et la qualité de services rendus aux habitants.
- Une progression de 4.89% des dépenses de personnel liées à l'avancement et GVT
- Maintien de l'enveloppe 2019 des subventions aux associations.

Pour l'exercice 2020, l'équilibre s'établit en dépenses et en recettes à : **9 143 493 €**

Section de fonctionnement	5 338 393 €	58%
Section d'investissement	3 805 100 €	42%
TOTAL	9 143 493 €	100%

La

section de fonctionnement 2020 évolue de la façon suivante :

- **5 338 393€ pour les recettes**
- **4 862 889€ pour les dépenses**

Ce qui permet de dégager un **excédent de fonctionnement de 475 504€ contre 726 260€** au Budget précédent.

La section d'investissement quant à elle s'élève à 3 805 100€ en augmentation de +37 44% par rapport au Budget précédent.

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'ordre qu'il convient de différencier. Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent des flux de trésorerie, alors que les opérations d'ordre sont des mouvements financiers sans flux de trésorerie entre section de fonctionnement et section d'investissement voire même à l'intérieur de la même section.

En ce qui concerne l'affectation du résultat et compte tenu des besoins budgétaires nous proposons la répartition suivante :

- Résultat de Fonctionnement : **1 265 186.33 €**

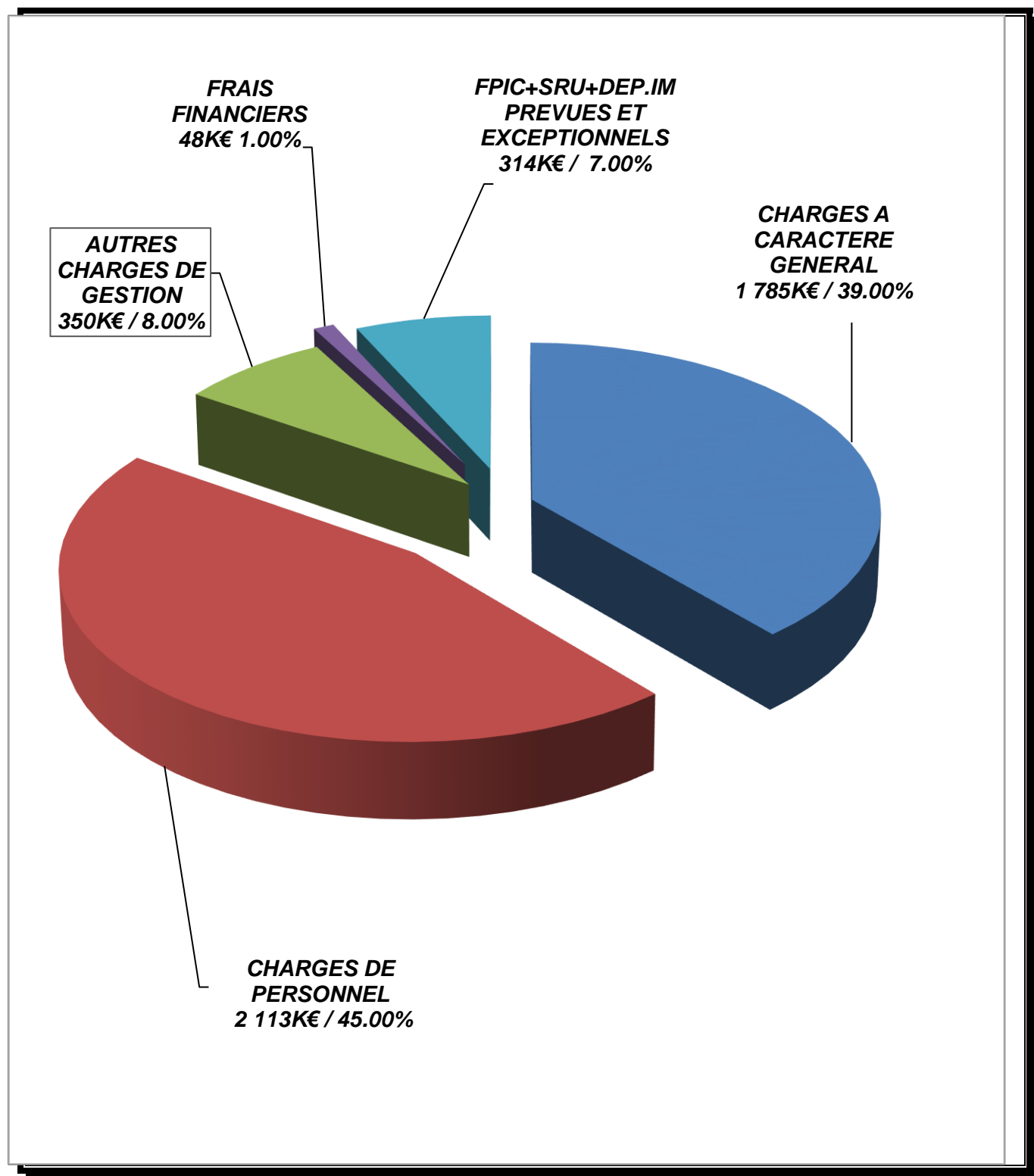
Affectation en :

1. Fonctionnement recettes : **600 000.00 €**
2. Investissement recettes : **665 186.33 €**

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2020 s'établissent à 4 610 888€ soit une augmentation de 0.88%



Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres par rapport au budget 2019_

En euro	Budget 2019	C A 2019	Budget 2020	Ecart	%
Charges à caractère général	1 845 543€	1 735 635€	1 785 000€	-60 543€	-3.28%
Charges de personnel	2 014 657€	2 015 087€	2 113 252€	98 595€	4.89%
Autres charges de gestion courante	351 201€	305 546 €	350 449€	-752€	-0.21%
Charges financières	57 085€	56 004€	48 087€	-8 998€	-15.76%
Reversements FPIC+SRU	288 858€	263 960€	289 000€	142€	0.05%
Dépenses imprévues	10 000€		10 000€	10 000€	
Charges exceptionnelles	3 100€	6 826€	15 100€	12 000€	387%
<u>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>4 570 444€</u>	<u>4 383 058€</u>	<u>4 610 888€</u>	<u>40 444€</u>	<u>0.88%</u>

- **Les charges à caractère général**

Ce chapitre représente 39 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux d'entretien des bâtiments, des biens, mobiliers et des véhicules, fournitures scolaires impôts et taxes, primes d'assurances. Ces charges liées au fonctionnement des services municipaux font l'objet d'une attention particulière afin de limiter le poids des dépenses dites « contraintes » (fluides, téléphonie, assurances, taxes diverses). Ce contrôle et ce suivi nous permettent de contenir ces dépenses et de réaliser des économies par rapport aux sommes inscrites comme nous avons pu le constater avec le CA 2019.

De plus les mesures prises sur des marchés récurrents comme, la propreté de la voirie, le fleurissement nous ont permis de les maîtriser.

- **Les charges de personnel**

Les charges de personnel, soit 45.00 % des dépenses réelles de fonctionnement progressent de 4.89%. Cette hausse correspond à des contraintes légales et réglementaires (Glissement, vieillesse, technicité, parcours professionnel).

Il n'en reste pas moins vrai qu'au niveau de la charge par habitant nous restons en deçà des ratios des communes de la strate qui ressortent à 536€ C/ 384€ pour la commune.

Ces frais correspondent aussi aux services rendus que ce soit dans les écoles, la petite enfance, la bibliothèque, l'accueil et les associations.

- **Les autres charges de gestion courante**

En 2020, les autres charges de gestion courante représentent 8 % des dépenses réelles de fonctionnement. et restent stables.

Les principales dépenses de ce chapitre concernent les subventions aux associations que nous maintenons à l'identique, la contribution au SDMIS (service d'incendie), ainsi que les cotisations et participations aux différents syndicats et CCAS.

- **Les charges financières**

Les charges financières représentent 1.00 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à 48 087€ et en baisse compte tenu du désendettement en cours.

- **Les autres charges de fonctionnement**

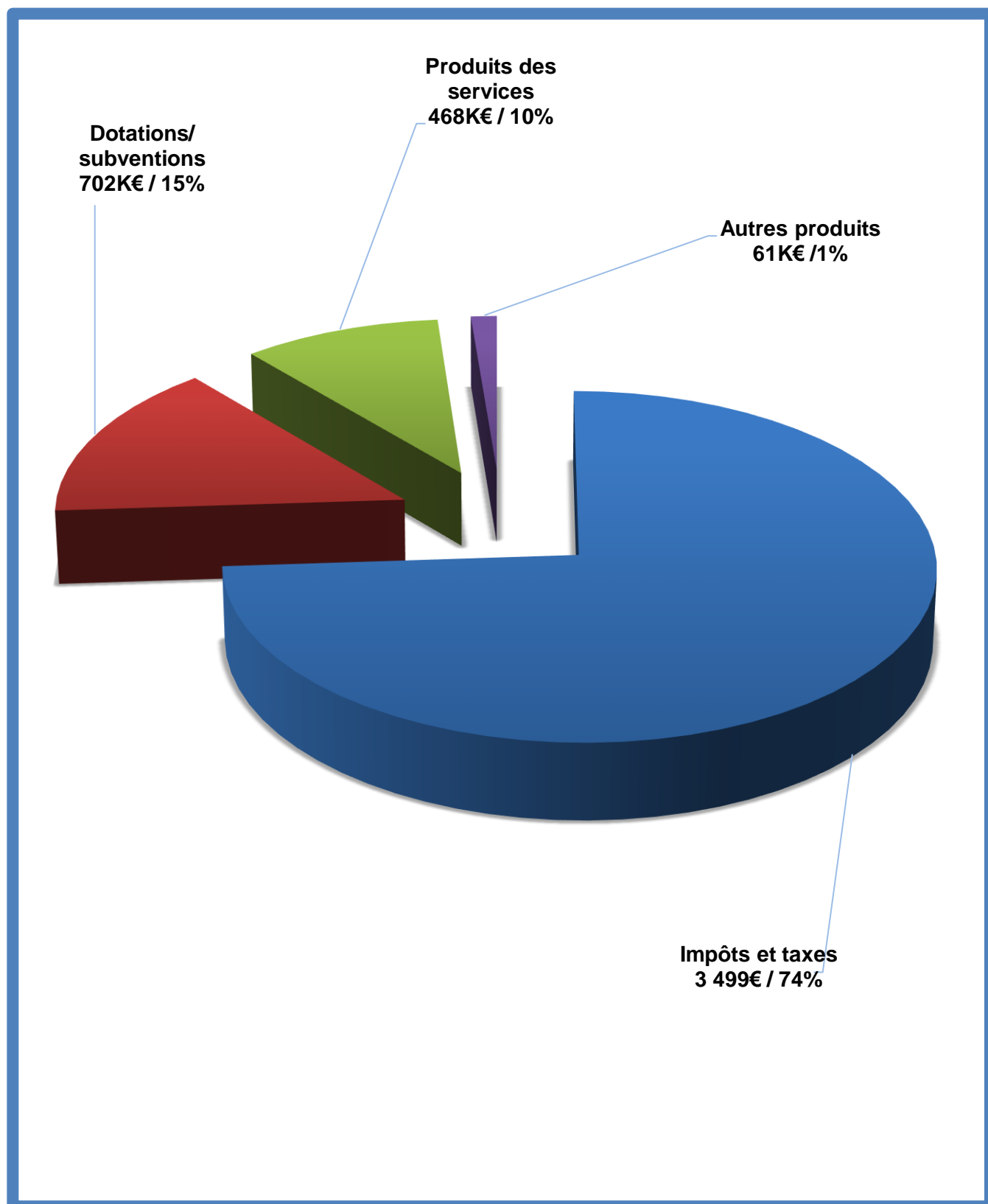
Ces charges comprennent les dépenses imprévues (10 000€), les dépenses exceptionnelles (12 000€), le prélèvement FPIC budgété à hauteur de 211 000€ sachant qu'à l'heure actuelle et compte tenu du renouvellement des élus municipaux et communautaires, nous ne pouvons présager des décisions que pourra prendre le conseil communautaire quant à la répartition de ce prélèvement entre les communes-membres. La contribution SRU est inscrite aussi pour 78 000€ à même hauteur, n'ayant pas reçu de notification.

Pour rappel depuis 2012 pour le FPIC et 2013 pour les prélèvements SRU, nous avons cumulé **1 758 146€** de dépenses supplémentaires obligatoires en fonctionnement.

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté) baissent de 3.58% en 2020 par rapport au budget 2019.

Les recettes réelles totales de fonctionnement pour l'année 2020 s'établissent à **4 730 704 €**.



Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres par rapport au budget 2019 :

En euros	Budget 2019	C A 2019	Budget 2020	Ecart	%
Impôts et taxes	3 445 066€	3 588 143€	3 499 104€	54 038€	1.56%
Dotations et participations	712 250€	841 339€	702 000€	10 250€	-1.44%
Produits et Services	483 750€	515 527€	468 150€	15 600€	-3.22%
Autres produits + exceptionnels	265 450€	307 698€	61 450€	204 000€	
<u>Total recettes réelles de fonctionnement</u>	<u>4 906 516€</u>	<u>5 252 707€</u>	<u>4 730 704€</u>	<u>175 812€</u>	<u>3.58%</u>

Les variations enregistrées sur les différents chapitres sont présentées ci-après :

- **Les ressources fiscales**

Principales sources de financement de la commune, les ressources fiscales représentent 74 % des recettes réelles de fonctionnement. En 2020, l'ensemble des ressources fiscales de la commune représenteront 3 499 104 €, soit :

- Taxes foncières et d'habitation : 2 460 000 €
Nous avons appliqué à la base TH un coefficient de valorisation de 100.9%.
Les bases FB et FNB ont été communiquées par la DGFIP.
- Attribution de compensation (CCPO) : 749 925 €
- FNGIR : 16 879 €
- Taxe sur les pylônes : 2 300 €
- Taxe sur l'électricité (prévisions) 120 000 €
- Taxe additionnelle aux droits de mutation (prévisions) : 150 000 € etc

Pour 2020, 1210 foyers fiscaux de Ternay devraient bénéficier de la suppression à 100% de la taxe d'habitation.

- **Les dotations et participations**

Ce poste regroupe l'ensemble des concours financiers, des dotations de compensation de l'état et des subventions reçues des partenaires institutionnels de la commune.

En 2020, l'ensemble des dotations et participations, représentant 15 % des recettes réelles de fonctionnement et devraient s'élever à 702 000€ soit une baisse de 1.44% par rapport au budget 2019.

Les principaux produits attendus sont les suivants :

- Dotation globale de fonctionnement : 340 000 € (estimation c/ 339 132€ en 2019 et 672 917 € en 2013) ***soit un manque de recettes cumulées depuis 2013 de 1 684 630€.***
- Dotation de solidarité rurale : 65 000 €
- Diverses dotations Etat/Département Pas de notification
- Autres attributions (CAF) 280 000 €

- **Produits, services et autres**

Ils sont constitués des produits issus de diverses redevances (restaurant scolaire, crèche, participation des familles à l'ALSH) de la location des salles municipales, de la vente de concessions funéraires.

Aucune augmentation de ces tarifs n'est prévue à ce jour.

En 2020 l'ensemble de ces produits sont estimés à 468 150 €.

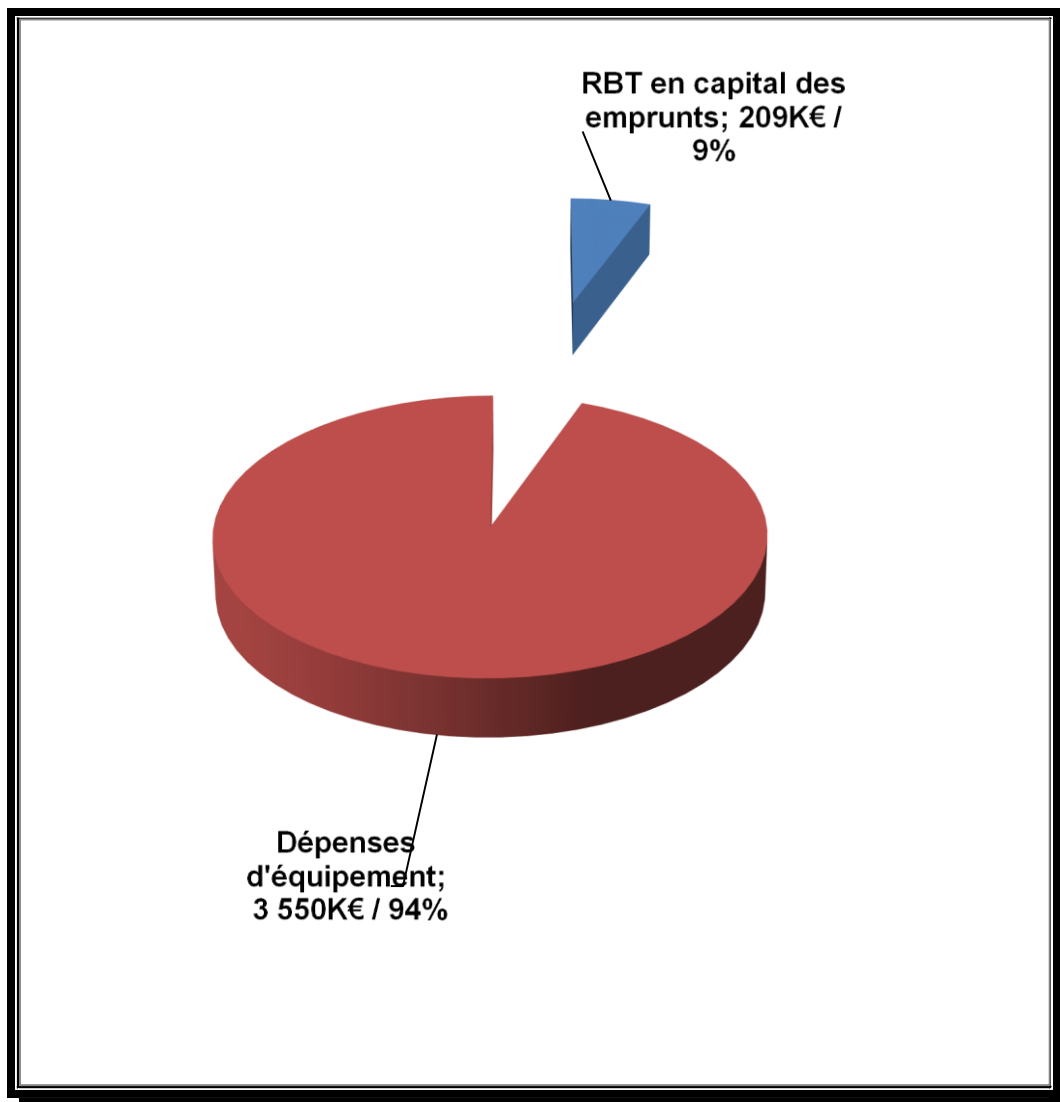
- **Autres produits**

Ils comprennent les revenus des immeubles, divers produits de gestion.

La section de fonctionnement recettes dégage un excédent de **475 504.53€** qui correspond à l'autofinancement et qui va abonder la section d'investissement recettes.

B / SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comptabilise l'ensemble des opérations et projets qui ont pour effet d'enrichir le patrimoine de la commune.



1. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

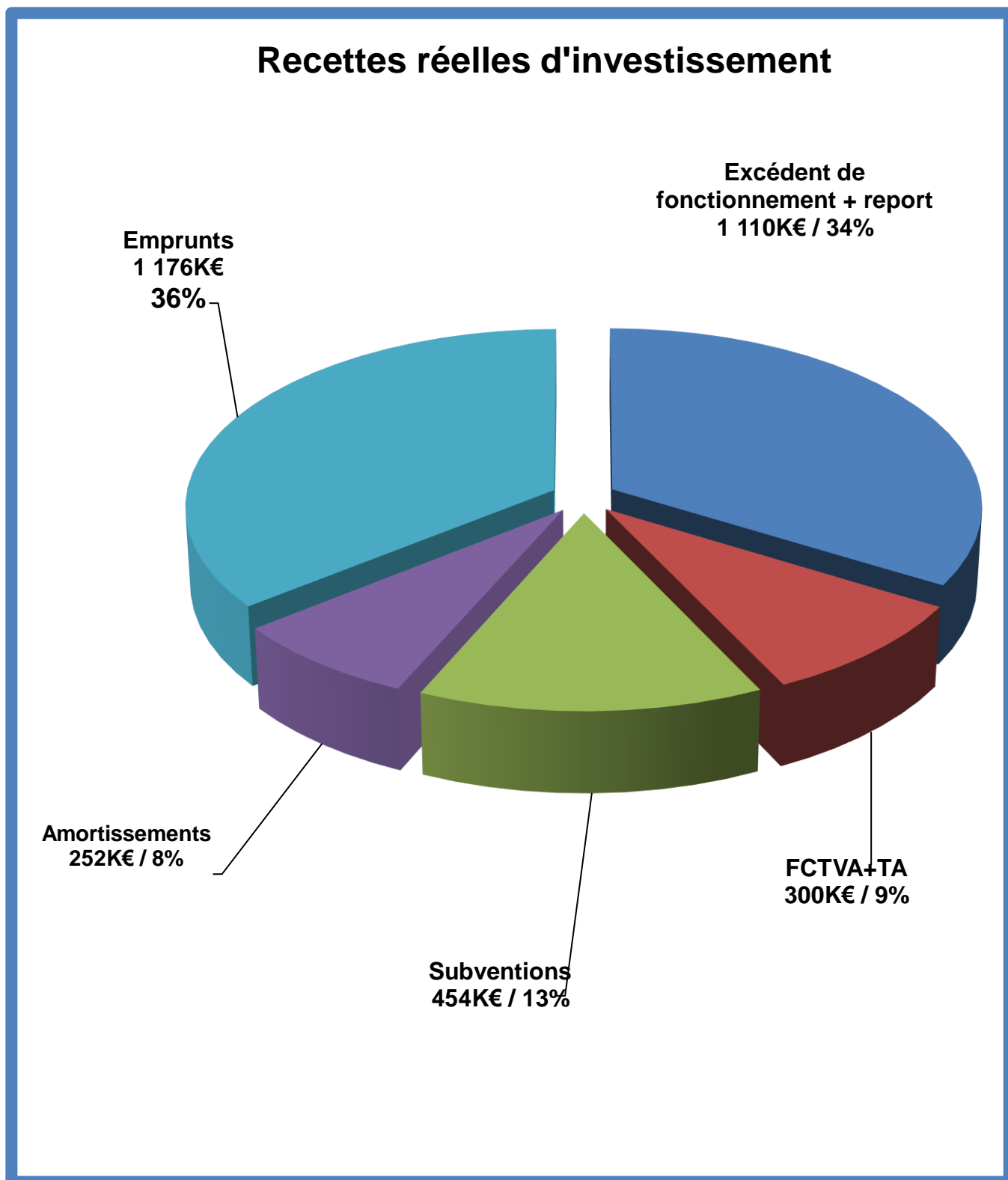
Les dépenses réelles d'investissement inscrites au budget 2020 comprennent les frais afférents aux études et travaux, les dépenses liées aux acquisitions, constructions et le remboursement du capital de la dette.

En 2020, la municipalité poursuivra son programme d'investissement pour **3 550 521€** de dépenses inscrites au budget 2020, correspondant aux investissements suivants :

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS		Prévisions budget 2020
DETAIL		Prévisions budget 2020
Ecoles – Petite enfance :		
• GS les Pierres :		32 450€
Elémentaire+ Maternelle : peinture+ divers travaux d'entretien		
• GS Fléviu :		28 700€
Elémentaire et maternelle : divers travaux d'entretien+ création de classe+ tableau numérique		
Restaurant scolaire : travaux de construction Fléviu+ travaux d'entretien dans les autres		1 150 000€
Multi accueil + RAM : divers travaux		7 600€
PRIEURE : tranche2 Travaux sur 2020 et 2021 honoraires et prescriptions archéologiques comprises		1 061 000€
Patrimoine :		14 900€
Château+ Eglise		
Culture/Tourisme: bibliothèque		5 000€
Vidéo surveillance : Entrées de ville		51 600€
Espace vert : achats de matériels et véhicules +achats de mobiliers		226 000€
+		
Créations ou aménagements espaces vert + réfection portes CTM		79 000€
Parc des sports : joutes, pétanque, pêche,		
Travaux sur bâtiments public :		15 000€
Foyer rural : divers travaux		9 000€
Informatique ordinateurs + licences + Progiciels RH et comptabilité		50 000€
Subventions d'équipement : Bailleurs sociaux		69 000€
Accessibilité		38 000€
Réseau eaux pluviales : bassin de rétention+ étude et travaux de mise en séparatif RD312 partie sud participation aux travaux du Département		150 000€
TOTAL		2 987 250€
BUDGET du SERVICE PUBLIC d'assainissement		180 000€
Réfection et création réseaux EU RD312 + divers travaux+honoraires + complément schéma directeur		

2. LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissements constituées essentiellement de ressources propres (FCTVA, Taxe Aménagement, excédent de fonctionnement, report), subventions, s'élèvent à **3 291 878 €**.



Investissements

Recettes réelles

	<u>Budget 2019</u>	<u>CA 2019</u>	<u>Budget 2020</u>	<u>Evolution 2020 Budget 2019</u>
<u>Excédent reporté</u>	480 040€	480 040€	444 741€	-7.35%
<u>Emprunts</u>	1 772€		1 175 785€	
<u>Subventions</u>	238 764€	74 902€	454 166€	90.20%
<u>Amortissements</u>	214 997€	204 461€	252 000€	17.21%
<u>Dotations</u>	204 900€	218 855€	300 000€	46.41%
<u>Virement fonct</u>	837 664€	837 664€	665 186€	-20.59%
	<u>1 978 137€</u>	<u>1 815 922€</u>	<u>3 291 878€</u>	<u>66.41%</u>

C / GESTION DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2019 l'encours de la dette est de **1 158 918.62€** essentiellement composée d'emprunts à taux fixe s'échelonnant de 3.39 % à 4.80 %.

Le montant des remboursements du capital des emprunts à intervenir sur 2020 s'élève à 203 286.90€ ramenant la dette au 31 décembre 2020 à **952 634.64 €**.

BUDGET D'ASSAINISSEMENT 2020

Depuis le 1^{er} janvier 2018 le SISEC, syndicat regroupant les communes de Ternay, Chasse sur Rhône et Seyssuel est dissous et l'exploitation de la station de traitement des eaux usées est reprise par Vienne Condrieu Agglomération.

Le résultat du budget 2019 du service public d'assainissement est :

- Exploitation : **349 932.48€**
- Investissement : **439 347.98€**

Il est proposé un report sur l'exercice 2020, de ces résultats.

Le détail des principaux chapitres est le suivant :

- **Fonctionnement recettes :**

- Chapitre 70/ vente de produits = 280 000€

- 70611/ redevance assainissement collectif : 130 000€

- 70613/ droits de branchement : 150 000€

- **Fonctionnement dépenses :**

-Chapitre 65/ autres charges de gestion = 320 000€

- 658/ charges de gestion courantes : SMAAVO =2 000€ et CA VIENNE =250 000€ (estimation).

- **Investissement dépenses :**

- 2031/ frais d'études = 70 000€ (schéma directeur assainissement SAFEGE + Bassin d'infiltration et RD 312).

- 2315 / travaux d'assainissement= 607 596€ - dont travaux sur RD 312